

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5150 - Lundi 29 Juin 2026 - Prix : 200 Fc

NÉCROLOGIE

Le Khalife de la confrérie Chadhuliyya s'en est allé



Cheikh Ahmed Dahalane

La Tariqat Chadhuliyyat qui est une des cinq confréries musulmanes des Comores qui structurent la mystique musulmane appelée Soufisme vient de perdre son chef de la confrérie en la personne de Cheikh Ahmed Dahalane, originaire de la ville de Moroni où il a été enterré dans la zawiya, en présence d'une foule nombreuse et des hautes autorités religieuses et politiques dont le chef de l'Etat.

L'essence de la mystique musulmane ou soufisme, réside dans la purification du cœur pour atteindre la connaissance directe, l'union spirituelle et l'amour désintéressé de Dieu. La Zawiya Chadhuliyyat de Moroni, abritant le mausolée de son fondateur Cheikh Al-Maarouf, est le lieu par excellence où se déroulent les exercices rituels (Wadhifa et autres dhikrs) visant, pour le mouride ou adepte, à atteindre l'union spirituelle avec Dieu. Cette Zawiya de Moroni a connu d'importantes transformations architecturales depuis sa fondation au début du XXe siècle. Initialement construite selon les techniques traditionnelles de la Médina de Moroni, associant calcaire corallien et enduits, elle incarnait la pureté de l'architecture arabo-islamique et swahilie, basée sur trois piliers esthétiques : les motifs calligraphiques arabes, les motifs géométriques et les motifs floraux ou arabesque.

LIRE PAGE 3

La gazette des Comores,
Savoir et comprendre

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :541m2 - 49€/m2

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :1.500m2 - 60€/m2

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m2 - 49€/m2 / -> 2.492m2 - 49€/m2

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :4.000m2 - 49€/m2

Contact whatsapp : +269 333 21 02

3E ÉDITION DU CONCOURS DES RÉCITS DU PROPHÈTE :

Cinq lauréats distingués

Cinq lauréats ont été distingués à Moroni, la semaine dernière lors de la troisième édition du concours des récits du Prophète Muhammad, organisé par la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains. Au-delà du classement, l'événement a mis en lumière l'intérêt croissant des jeunes Comoriens pour l'apprentissage des hadiths et la transmission du savoir religieux.

C'est au Centre d'animation socioculturelle de Moroni-Mtsangani qu'a eu lieu la cérémonie de remise des prix. Derrière les trophées et les distinctions, c'est une véritable dynamique éducative et spirituelle qui se déploie progressivement à travers l'archipel. Trente-trois candidats ont pris part à cette troisième édition consacrée à la mémorisation des hadiths du Prophète Muhammad. À l'issue des évaluations, cinq participants ont été récompensés pour leurs performances, tandis que l'ensemble des candidats a été salué pour son engagement dans l'apprentissage des traditions prophétiques. La cérémonie a rassemblé plusieurs personnalités, parmi lesquelles le président local de la

Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains, Dr Abdoulhakim Mohamed, le représentant de l'ambassade du Maroc à Moroni, Nabil Dhaou, le secrétaire général de la fondation, Dr Nourdine Bacha, ainsi que l'historien Damir Ben Ali.

Dans son intervention, Dr Abdoulhakim a rappelé l'engagement du Royaume du Maroc en faveur de l'enseignement islamique et de la transmission du Saint Coran ainsi que des hadiths. Il a mis en avant les relations historiques entre le Maroc et les Comores dans le domaine de la formation et de l'éducation. Ouvert aux citoyens comoriens âgés de douze ans et plus, le concours est structuré autour de trois catégories : quarante hadiths sur les signes de la prophétie, trente hadiths sur le caractère du Prophète et trente autres portant sur ses caractéristiques. L'évaluation repose sur des critères scientifiques intégrant la mémorisation, la qualité de la récitation et la compréhension du sens des textes. Le jury, composé d'universitaires, salue le niveau général des participants. L'un des candidats obtient même la note maximale de 20 sur 20, illustrant le sérieux de la préparation et



l'intérêt accordé à cette discipline.

Pour Dr Nourdine Bacha, cette compétition s'inscrit dans une vision plus large. « Quarante-huit pays sur les cinquante-quatre que compte l'Afrique sont membres de cette fondation », indique-t-il. Il rappelle que l'initiative organise chaque année quatre concours majeurs : la

mémorisation et la récitation du Saint Coran, la mémorisation du hadith prophétique, les manuscrits et documents islamiques africains ainsi que la recherche sur les constantes religieuses communes aux peuples africains et au Royaume du Maroc. Selon lui, ces initiatives permettent de valoriser la contribution des savants africains à la pensée isla-

mique et de rappeler le rôle historique des sociétés africaines dans la diffusion du savoir religieux. Un objectif partagé par le maire de Moroni qui assure que « la commune de Moroni reste disponible pour accompagner la pérennisation de ce type d'activités ».

Ibnou M. Abdou

PROGRAMME WAMANGA WA KOMOR :

100 jeunes porteurs de projets entrent en formation

Réunis mercredi dernier à Comor Lab, les 100 jeunes porteurs de projets retenus parmi les 859 candidatures du programme Wamanga Wa Komor ont été informés du dispositif d'accompagnement mis en place dans le cadre du projet Hackathon, financé par l'Union européenne. Formation, coaching et incubation sont prévus pour accompa-

gner les candidats, dont dix accéderont à une phase d'incubation de 6 mois avant la sélection finale de cinq projets innovants.

L'Association comorienne des technologies de l'information et de la communication (ACTIC) poursuit son engagement en faveur du numérique et de l'innovation au bénéfice de la jeu-

nesse. Dans le cadre du projet Wamanga Wa Komor, financé par l'Union européenne (UE), 100 jeunes porteurs de projets ont été retenus parmi les 859 candidatures reçues à travers le pays. Le programme prévoit un processus de sélection en plusieurs étapes. À l'issue de la première phase, cent candidats bénéficieront d'un accompagnement renforcé. Dix projets

seront ensuite retenus pour accéder à une phase d'incubation de six mois au sein de Comor Lab. Enfin, cinq projets seront désignés lauréats lors de la phase finale. Les candidats sélectionnés profiteront d'un cycle de formation, de coaching et d'idéation du 1er au 20 juillet prochain. Les sessions se dérouleront à Comor Lab. Au programme : innovation, gestion de projet, modélisation économique, marketing digital, logistique et développement entrepreneurial.

Lors de la réunion d'information, le secrétaire général de l'ACTIC, Chamsoudine Soudjay a rappelé la mission de l'institution et les objectifs du programme. « Le rôle de l'ACTIC est d'accompagner les jeunes dans la concrétisation de leurs projets. Nous mettons à leur disposition l'expertise, les outils et le réseau nécessaires pour transformer leurs initiatives en solutions concrètes au service du développement du pays », a-t-il déclaré devant les participants. De son côté, le coordinateur du projet Hackathon, Oussen Saïd, a présenté le contenu de la formation ainsi que les différentes étapes. « Durant douze jours, les jeunes travailleront sur l'innovation, la logistique, la modélisation économique et d'autres compéten-

ces essentielles à la gestion de projet. Les dix finalistes bénéficieront ensuite de six mois d'incubation à Comor Lab, avec un accompagnement personnalisé assuré par des mentors ainsi qu'un accès à des partenaires techniques et financiers », a-t-il expliqué.

La rencontre a également donné lieu à des échanges entre organisateurs et participants. Depuis Mohéli, Mohamed Saïd a pris part aux discussions en visioconférence. Il a interrogé les responsables du programme sur les modalités d'accès à l'incubation à distance et sur les conditions de participation à la phase finale. Des questions qui ont permis d'aborder la problématique de l'inclusion des jeunes issus des trois îles. À l'issue de la formation, la compétition entrera dans sa phase décisive. Dix projets seront présentés devant un jury, avant la sélection finale de cinq lauréats. À travers cette initiative, l'ACTIC, Comor Lab et Wamanga Wa Komor entendent encourager l'émergence de solutions innovantes portées par la jeunesse comorienne. Le coup d'envoi est prévu le 1er juillet prochain au siège de Comor Lab.

El-Aniou Fatima



NÉCROLOGIE

Le Khalife de la confrérie Chadhuliyya s'en est allé

La Tariqat Chadduliyyat qui est une des cinq confréries musulmanes des Comores qui structurent la mystique musulmane appelée Soufisme vient de perdre son chef de la confrérie en la personne de Cheikh Ahmed Dahalane, originaire de la ville de Moroni où il a été enterré dans la zawiyat, en présence d'une foule nombreuse et des hautes autorités religieuses et politiques dont le chef de l'Etat.

L'essence de la mystique musulmane ou soufisme, réside dans la purification du cœur pour atteindre la connaissance directe, l'union spirituelle et l'amour désintéressé de Dieu. La Zawiyat Chadhuliyyat de Moroni, abritant le mausolée de son fondateur Cheikh

Al-Maarouf, est le lieu par excellence où se déroulent les exercices rituels (Wadhifa et autres dhikrs) visant, pour le mouride ou adepte, à atteindre l'union spirituelle avec Dieu. Cette Zawiyat de Moroni a connu d'importantes transformations architecturales depuis sa fondation au début du XXe siècle. Initialement construite selon les techniques traditionnelles de la Médina de Moroni, associant calcaire corallien et enduits, elle incarnait la pureté de l'architecture arabo-islamique et swahilie, basée sur trois piliers esthétiques : les motifs calligraphiques arabes, les motifs géométriques et les motifs florales ou arabesque.

Face au rayonnement croissant de la confrérie, la zawiyat a subi plusieurs étapes d'agrandissements. Le

béton armé et des matériaux modernes ont alors été introduits pour élargir les espaces de prière et d'accueil, modifiant parfois les structures d'origine de forme carré. Et c'est surtout grâce à l'action des Kahlifes successifs, autrement les successeurs de Maarouf que l'on a observé une islamisation massive des comoriens et son rayonnement dans les autres îles des Comores et à Madagascar voire dans les pays de l'Afrique de l'est.

Feu Cheikh Ahmed Dahalane qui vient de rendre l'âme dans la nuit du 26 juin 2026, est l'un de ces Kahlifes qui ont joué un rôle très important surtout pour l'encadrement des jeunes face au développement de l'extrémisme religieux et aux discours salafistes qui se développent ces derniers temps dans les milieux reli-

gieux comoriens. Pour l'enseignant-chercheur Ali Mohamed Djalim, spécialiste de cette thématique, « le défi majeur à relever dans notre pays reste désormais de voir comment jouer sur la carte de la promotion du Soufisme à travers les confréries dont la Chadhuliyyat pour endiguer la montée de toutes les formes d'extrémisme religieux en vogue dans le monde musulman et qui n'épargne pas notre pays, réputé abriter un islam pacifique et tolérant ».

Selon lui, « c'est tout un programme de sensibilisation et de promotion du Soufisme basé sur l'éducation des jeunes, l'information et la communication au profit des générations montantes qu'il faut développer pour endiguer toutes les formes d'extrémisme dans notre pays ». Cheikh

Ahmed Dahalane a été investi Khalife en 1986, en succédant à feu Said Omar Said Allaoui, le premier petit-fils de Maarouf. La disparition de Cheikh Ahmed Dahalane, qui par sa forte personnalité a su donner un nouveau souffle à la confrérie, va laisser sur les épaules des fidèles mourides des grandes responsabilités. Dans le passé, l'illustre disparu, a occupé plusieurs postes notamment en dirigeant des entreprises paraétatiques. Pour rappel, sa femme, la fille aînée de feu président Said Mohamed Cheikh est décédée il y a juste quarante jours. Décédé à 91 ans, il a laissé 10 enfants, plusieurs petits-enfants et arrières petits-enfants.

Mmagaza

MANQUE DE CARBURANT :

Le pays tourne au ralenti

Les coupures d'électricité se multiplient à Moroni. Certains bateaux sont immobilisés à quai faute de carburant. Des passagers restent bloqués entre les îles. Dans la capitale, des taximen passent des heures aux stations-service, sans activité. La pénurie de carburant, qui frappe l'archipel depuis plusieurs semaines, ralentit progressivement l'ensemble de l'économie.

La crise a commencé à Moroni à la fin du mois dernier, avec des stations-service prises d'assaut et des files d'attente interminables devant les rares stations encore approvisionnées. Dans le même temps, les coupures d'électricité se sont intensifiées. Avec des bateaux immobilisés et des taxis contraints à l'arrêt, les liaisons inter-îles et l'activité économique enregistrent un net ralentis-

sement. Sur le plan maritime, la situation est particulièrement tendue. Plusieurs navires ont annulé leurs rotations ces derniers jours en raison du manque de carburant. Des centaines de passagers se retrouvent bloqués, l'avion devenant souvent la seule alternative pour rejoindre rapidement leur destination.

« Nous étions partis en groupe à Anjouan, le 17 juin, par bateau. Je devais rentrer à Ngazidja le 24 juin. Mais le bateau Yamela a annulé sa traversée faute de carburant. Nous sommes tous restés bloqués sur place. J'ai dû appeler ma famille pour qu'elle m'envoie de l'argent afin de prendre l'avion et rentrer à Ngazidja », témoigne Mahamoud Ali Saïd. Selon lui, dans la nuit du mardi 23 juin, la direction de la compagnie maritime a informé les passagers que le bateau était immobilisé au port de Moroni en raison de la pénurie de carburant, rendant

impossible toute traversée vers Anjouan. Le navire devait transporter plus de 150 passagers à destination d'Anjouan et de Mohéli.

« Deux personnes de notre groupe n'ont pas pu rentrer avec nous. Faute de moyens financiers, elles sont toujours bloquées à Anjouan », ajoute-t-il. L'annulation a ainsi bouleversé les projets de nombreux voyageurs. Du côté des transports urbains, la pénurie complique également le quotidien des chauffeurs. Faute de carburant, de nombreux taximen passent des heures, parfois jusqu'à deux jours, devant les stations-service dans l'espoir de faire le plein, au détriment de leurs revenus. « Je reste bloqué à la station, parfois quarante-huit heures, juste pour obtenir du carburant. Pendant ce temps, je ne travaille plus. Ce sont deux jours de recettes perdus », explique un chauffeur de la ligne Moroni-Mdé. Selon lui cette attente



Photo d'illustration

réduit considérablement ses revenus quotidiens, alors que les dépenses fixes, elles, continuent de s'accumuler.

Pour l'heure, les coupures d'électricité et la pénurie de carburant continuent de perturber le commerce, les transports et les déplacements entre les îles. Entre les passagers bloqués et les chauffeurs immobilisés, la crise pèse directe-

ment sur l'activité économique de l'ensemble de l'archipel. Quand le carburant manque, ce n'est pas seulement une pompe qui s'arrête : c'est toute une économie qui ralentit. Un pétrolier était attendu en début de soirée, hier dimanche, selon une source de la SCH.

El Aniou Fatima

FINANCES PUBLIQUES :

Le PAGF boucle cinq ans de réformes



Cinq ans après son lancement, le Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF) a officiellement tiré sa révérence jeudi dernier à Moroni, lors d'une cérémonie présidée par le Secrétaire Général du ministère des Finances.

Financé à hauteur de 7,75 millions d'euros dont 5 millions par l'Agence française de développement (AFD) et 2,72 millions par l'Union européenne (UE), le PAGF s'inscrivait au cœur du plan Comores émergent 2030. Son ambition étant de doter l'État d'une gestion publique plus performante, transparente et conforme aux standards internationaux. Sur le ter-

rain, le bilan est concret. La direction générale des impôts, née de la transformation de l'AGID, a été renforcée avec l'interface SYDONIASIGIT, la diffusion du Code général des impôts et la réhabilitation d'antennes à Mitsamiouli, Fombouni et Nioumachoua. Côté budget, la loi organique relative aux Lois de Finances a été imprimée et vulgarisée, le Règlement Général sur la Budgétisation et la Comptabilité Publique, le plan comptable de l'État et la nomenclature budgétaire actualisés, tandis qu'un audit de la dette intérieure 2009-2019 a été réalisé.

Quant au volet humain, au total, 702 agents ont été formés à Ngazidja, Anjouan et Mohéli, un centre de formation en finances publiques et une salle informatique

à Anjouan ont également été mis en place. Pour l'occasion, une vidéo a été projetée, réunissant des témoignages d'agents de terrain des finances publiques et du secteur bancaire, en particulier des douanes et des impôts, ainsi qu'une intervention du coordinateur du projet.

La cérémonie a aussi marqué le lancement du PAGF 2. Dans ce sens, l'idée était de promouvoir et pérenniser la continuité des réformes engagées. Autorités et partenaires ont salué une étape décisive vers la mobilisation des recettes et l'efficacité de la dépense, gages d'une croissance durable pour le pays.

Hamdi Abdillahi Rahilie

PATRIMOINE CULTUREL :

ALIPH et la Mairie de Moroni signent une convention

Jeudi dernier, la convention entre la mairie de Moroni et la Fondation ALIPH pour la sauvegarde et la valorisation des sultanats historiques des médinas des Comores a été signée sur la place de Babadjani. La signature s'est déroulée devant les autorités locales, l'ambassadeur de France, le gouvernement, les acteurs du patrimoine, les médias et le directeur de la CNDRS.

Dans son discours, le maire de Moroni a rappelé l'urgence de protéger les médinas et les sultanats, éléments clés de l'identité urbaine et culturelle de Ngazidja. Il a insisté sur la responsabilité des collectivités locales face à la dégradation de certains édifices et à la nécessité de transmettre les savoir-faire aux jeunes générations. Deux conventions ont été signées à Moroni en faveur du patrimoine comorien. La première, conclue entre Valéry Freland, directeur exécutif de la fondation ALIPH, et le maire de Moroni, porte sur la sauvegarde et la valorisation des sultanats historiques des médinas des Comores. À cette occasion, le

maire a souligné l'urgence d'intervenir sur les édifices menacés de dégradation ainsi que la nécessité de renforcer la formation des artisans locaux. De son côté, Valéry Freland a salué la qualité du dossier présenté par les Comores et a réaffirmé l'engagement d'ALIPH à soutenir financièrement les travaux de restauration et la transmission des savoir-faire traditionnels.

Dans la foulée, une seconde convention a été signée entre le président de la Commission nationale de l'UNESCO auprès des Comores et l'ambassadeur de France aux Comores. Cet accord consacre le volet de coopération internationale en faveur de l'inscription des médinas comoriennes au patrimoine mondial et confirme l'appui technique et institutionnel de la France. Ces deux signatures marquent officiellement le lancement de la phase opérationnelle du projet, qui prévoit la réalisation de diagnostics des édifices, la sécurisation des structures les plus fragiles ainsi que la création d'une école des métiers destinée à assurer la transmission des savoir-faire traditionnels. Prenant la parole, l'ambas-



sadeur de France, Étienne Chapon, a réaffirmé l'engagement de son pays à accompagner, sur les plans technique et financier, les projets de sauvegarde et de valorisation des médinas retenues à Moroni.

À sa suite, Valéry Freland, représentant de la Fondation ALIPH, a souligné la cohérence du dossier comorien avec la mission de la Fondation. Il a rappelé qu'ALIPH intervient dans des

contextes où le patrimoine est menacé et où les communautés locales s'engagent elles-mêmes dans sa préservation. Il a salué la qualité du travail accompli par la mairie de Moroni et ses partenaires dans l'élaboration du dossier d'inscription des sultanats historiques des médinas. Pour la Fondation ALIPH, l'enjeu est double : protéger les structures les plus vulnérables tout en renforçant les compétences locales

afin que la conservation du patrimoine ne dépende pas exclusivement d'un soutien extérieur. Valéry Freland a également insisté sur la dimension humaine du projet, qui vise à redonner aux artisans fierté et autonomie, à valoriser la beauté de leurs métiers et à offrir de nouvelles perspectives d'avenir dans le contexte social comorien.

El-Aniou Fatima

**Avis de marché**

NATURE DU MARCHÉ : Service

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : Renforcement de la signalétique de la DGETFIP et des CFP

LIEU D'EXECUTION : Union des Comores.

FINANCEMENT : Groupe AFD.

Projet : KOMOR INITIATIVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Toute personne morale non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit : Critère 1 : prix des prestations (la notation financière [NF] sur 40 points maximum) ; Critère 2 : Qualité technique (NT sur 60 points maximum).

Le soumissionnaire qui aura l'offre financière la moins-disante parmi les candidatures se verra attribuer la note maximale de 40 points.

La note financière est obtenue pour chaque candidat par application de la formule : nombre de point maximum x montant de l'offre financière la moins-disante / montant de l'offre financière du candidat noté.

La note globale finale de chaque offre est obtenue par addition de la note technique et de la note financière.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCEDURE : Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.
Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande par email à l'adresse suivante :
log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

La date limite de soumission est fixée au 09/07/2026 à 18h00 (heure de Moroni)

PROCEDURES DE RECOURS :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr

POLICE MUNICIPALE

Un projet de décret pour doter les communes d'un véritable cadre légal

Réunis le mardi 23 juin à l'hôtel Faradel de Fomboni, les maires de Mohéli, les préfets ainsi que les représentants des forces de sécurité ont pris part à une rencontre consacrée à la présentation du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de la police municipale. Cette réforme ambitionne de doter les communes d'une police de proximité mieux organisée et disposant enfin d'un cadre juridique adapté.

Le ministère de l'Intérieur, chargé de la Décentralisation, poursuit sa réforme visant à renforcer la gouvernance locale. Après le lancement des consultations à Moroni, le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de la police municipale a été présenté, le 23 juin, aux maires de Mohéli, aux préfets et aux représentants de l'Union des polices municipales en présence des représentants du gouvernorat, les secrétaires généraux

des communes, des représentants de force de sécurité et du coordinateur de l'action gouvernementale lors d'un atelier organisé à Fomboni. Selon Abbas Mohamed Elhad, conseiller technique du ministre de l'Intérieur, cette réforme répond à une nécessité : donner une existence juridique à la police municipale afin qu'elle puisse remplir efficacement ses missions de proximité.

« Avant tout, il faut un acte de naissance de cette organisation. Ce décret permettra de définir les missions, le fonctionnement, l'organisation des grades ainsi que la coordination avec les autres forces publiques de sécurité », a-t-il expliqué. La présence de représentants de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale témoigne de la volonté du gouvernement d'adopter une démarche participative. Les différentes contributions recueillies au cours des échanges permettront d'enrichir le texte avant son adoption définitive. Le conseiller technique a également salué l'appui du Programme des Nations unies pour



le développement (PNUD), qui accompagne le gouvernement aussi bien sur le plan technique que financier dans la mise en œuvre de cette réforme. Pour les autorités, l'absence d'un cadre légal constitue l'un des principaux obstacles au développement des polices municipales.

Dans plusieurs communes, ces agents exercent leurs missions avec des moyens très limités et sans véri-

table statut. « Les policiers municipaux accomplissent un travail considérable, mais ils ne disposent pas d'un cadre légal. Cette réforme permettra, à terme, de plaider en faveur d'une meilleure prise en charge de leurs salaires, de leurs équipements et de leurs conditions de travail », a souligné Abbas Mohamed Elhad. Il a rappelé que les missions des polices municipales sont déjà prévues par la loi sur la

décentralisation, notamment à travers son article 37. Toutefois, aucun texte réglementaire ne précisait jusqu'à présent leur organisation et leur fonctionnement. L'adoption de ce décret constitue ainsi une étape déterminante vers la professionnalisation de cette police de proximité, avant l'élaboration future d'un véritable statut pour les policiers municipaux.

Riwad

VIOLENCES CONJUGALES :

Abdillah écope d'un an de prison pour avoir battu son épouse mineure

Le tribunal correctionnel de Moroni a condamné, vendredi 26 juin, Abdillah M'ze Mogni, 34 ans, à deux ans d'emprisonnement dont un an ferme pour des faits de violences volontaires commis sur son épouse, Rahima Madouhouli, âgée de 17 ans. À l'audience, le prévenu a reconnu avoir frappé sa femme, affirmant qu'il « n'avait pas le choix », tandis que la victime a relaté des violences répétées, des menaces et la perte d'une grossesse.

Les faits remontent au 19 juin dernier à Ougoni, localité d'origine de la jeune femme. À la barre, Rahima Madouhouli a livré un témoignage détaillé, marqué par l'émotion. « Cette nuit-là, il n'est pas venu me chercher chez la voisine comme il le faisait habituellement. Lorsque je suis rentrée à la maison, il était déjà là. J'ai voulu comprendre pourquoi il n'était pas venu, mais il s'est mis à crier avant de me donner des coups de pied au ventre, dans le dos et sur le genou. Il a ensuite pris un couteau et m'a menacée de mort », a-t-elle déclaré devant le tribunal. Selon la jeune femme, les violences se sont poursuivies le lendemain. « Il m'a battue devant sa mère et d'autres personnes. Personne n'est intervenu. J'ai

réussi à m'enfuir, mais il m'a rattrapée et emmenée dans une maison inhabitée où il m'a frappée pendant près de deux heures. J'ai perdu ma première grossesse à cause de ces coups », a-t-elle affirmé.

Pour étayer ses déclarations, la victime a montré au tribunal des blessures visibles au niveau du genou. Le rapport médical versé au dossier a fait état de lésions au dos, au genou gauche et aux fesses, ainsi que de multiples cicatrices. Le médecin a également relevé des difficultés de mobilité chez la jeune femme. Face aux juges, Abdillah M'ze Mogni a reconnu les violences, tout en niant les menaces de mort. Il a admis avoir frappé son épouse à l'aide d'une ceinture. L'un des moments les plus marquants de l'audience est intervenu lorsqu'il a tenté de justifier ses actes. « Il m'arrive souvent de battre ma femme. Je n'avais pas le choix », a-t-il déclaré. Il a expliqué avoir interdit à son épouse de fréquenter une voisine et lui a reproché de lui avoir désobéi. « Je lui avais interdit de se rendre chez cette voisine. Elle m'a désobéi volontairement. Ce soir-là, elle m'a provoqué. J'ai également découvert qu'elle avait changé le mot de passe de son téléphone sans m'en informer », a-t-il soutenu, contestant toutefois l'ampleur des violences et le lien


entre celles-ci et la perte de la grossesse.

La victime, quant à elle, a affirmé subir des violences régulières depuis son mariage. Son âge, 17 ans, et donc sa qualité de mineure au regard de la loi, ont particulièrement retenu l'attention au cours de l'audience. Dans ses réquisitions, le par-


quet a demandé une peine de deux ans d'emprisonnement, dont un an ferme, en soulignant la concordance entre les déclarations de la victime, les aveux partiels du prévenu et les constatations médicales faisant état de multiples traumatismes. Au-delà du cas individuel, cette affaire a mis en lumière la question des violences

conjugales ainsi que la situation des mineures mariées. Le tribunal de Moroni a ainsi entendu le récit d'une adolescente évoquant des violences répétées, la perte d'une grossesse et l'absence d'interventions de son entourage.

El-Aniou Fatima



Union des Comores
Unité – Solidarité – Développement



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DES COMORES
COMMUNIQUÉ

À l'attention des abonnés de la SONELEC

La Société Nationale de l'Électricité des Comores informe son aimable clientèle que, suite à des contraintes techniques liées au réseau informatique, les opérations de recharge des compteurs prépayés de type PP1 ne pourront désormais s'effectuer qu'auprès de l'agence SONELEC de Volo-Volo, à compter du 16 juin 2026.

Les abonnés concernés sont priés de se présenter munis de leur numéro de compteur ou de tout document permet-

tant leur identification, afin de faciliter leur prise en charge et d'assurer un traitement rapide de leurs demandes.

Cette mesure provisoire vise à garantir la continuité du service et le bon déroulement des opérations de recharge dans les meilleures conditions.

La SONELEC remercie l'ensemble de ses abonnés pour leur compréhension et leur collaboration, et présente ses sincères excuses pour les désagréments occasionnés.

La Direction Générale

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE :

Les enfants du théâtre transforment les déchets en jeux

Organisée la semaine passée au cœur de la Médina, la journée d'apprentissage TRASH TO TALE a réuni les enfants et leurs familles. L'objectif était de répondre à l'urgence de la pollution plastique qui s'accumule dans les rues de la capitale, et impliquer directement les plus jeunes dans la création du spectacle, pour leur montrer concrètement qu'un déchet peut devenir musique, jeu et conte.

Encadrés par les artistes mauriciens, l'association Les Enfants du Théâtre et Isabelle, la Commune de Moroni et des bénévoles, parents et enfants n'ont pas seulement nettoyé, ils ont appris. Tri des matières, initiation au recyclage créatif, fabrication d'instruments à partir de bouteilles et de bidons, puis temps de jeu et de musique collective. C'est par la pratique, et non par le discours, que les enfants sont devenus ce jour-là les premiers passeurs de la sensibilisation. Au fur et à mesure, l'atelier a remplacé la corvée. Des bouteilles sont devenues des maracas, des

bidons des tambours, des pneus des jeux. Les instruments en matériaux récupérés ont résonné dans un concert où les rires couvraient le bruit des déchets.

Pour beaucoup, la leçon fut : un déchet peut devenir un instrument, un jeu ou un objet utile plutôt qu'une source de pollution. Anna, petite fille malgache, résume : « J'ai beaucoup appris sur le recyclage, on s'est beaucoup amusé et j'ai aussi appris qu'on pouvait faire beaucoup de choses avec les objets jetés. Plus besoin de jeter des choses, on peut les recycler, en faire des jeux par exemple. » Quant à Neema Ibrahim, élève en 6e à l'École Univers, il ajoute : « Il ne faut pas jeter des trucs par terre car ce n'est pas bien, mais plutôt nettoyer nos villes. »

Par ailleurs, les parents repartent convaincus. Faiza Saïd Bacar, en tant que parent s'est dit ravie de découvrir l'initiative « qui aura permis aux enfants de faire des choses intéressantes avec des objets de récupération. Maintenant on peut fabriquer des maracas et des tambours à la maison à l'occasion. » L'assistance a profité d'un concert



folklorique offert par Kan, un artiste mauricien. Ce dernier a déclaré : « Les enfants montrent aujourd'hui l'exemple. Nous espérons que leur engagement inspirera aussi les plus

grands à mettre la main à la pâte. » L'équipe a continué au Palais du Peuple les 26 et 28 juin pour un spectacle "TRASH TO TALE", pièce née d'une co-création entre les

Comores et l'île Maurice, mêlant théâtre, musique, recyclage et sensibilisation à l'environnement.

Hamdi Abdillahi Rahilie



Ministère de l'Éducation Nationale,
de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, de la Formation
et de l'Insertion Professionnelle – (MENERSFIP)



Projet Professionnalisation de l'offre de formation et Insertion - (PROFI)
Convention de Financement N° : CKM 1114 01 N
CELLULE DE GESTION DU PROJET



Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)
AOI No : 14/2026/PROFI/T
Date de l'avis : 26/06/2026

PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DU LYCEE POLYTECHNIQUE HISSOIT ABDOUL'ANZIZ AL'AMBOUN (LPHA) A HAMBOUT (GRANDE COMORE)

1. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la recherche scientifique, de la formation et insertion professionnelle (MENERSFIP) a obtenu un financement de la l'Agence Française de Développement (l'"AFD") pour financer le coût du projet PROFIL (Projet de Professionnalisation de l'Offre de Formation et Insertion). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux de réhabilitation/extension du lycée Polytechnique Hissouit Abdoul'anziz Al'amboun (LPHA) à Hambou.

2. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la recherche scientifique, de la formation et insertion professionnelle (MENERSFIP) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de Réhabilitation/extension dudit établissement.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

Cellule de Gestion de Projet « PROFIL » sis au 3ème étage de l'ancien siège du Ministère de l'Éducation Nationale, Place de l'Indépendance, PO Box 97 Moroni – COMORES

Responsable de Passation des Marché (RPM)
Contact :
profi.rpm2022@gmail.com
Copie :
profi.ries2026@gmail.com

4. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

5. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus gratuitement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 20 Août 2026 à 10h00.

7. Les Offres doivent comprendre une Déclaration de garantie de l'Offre.

8. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le 20 Août 2026, à 10h30 GMT+3, à la même adresse de dépôt des offres.

9. Les exigences en matière de qualifications sont

(liste non exhaustive) :

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marchés au cours des 5 dernières années.

- Ne pas avoir de litiges en instance.

- Disposer d'une capacité financière permettant de subvenir à un besoin de trésorerie à hauteur de : 300.000 €

- Avoir un Chiffre d'affaires annuel moyen au cours des 3 dernières années de : **1 500.000 €**

- Avoir participé au cours des **5 dernières années**, à titre d'entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant dans 1 marché d'un montant minimum de : **1 500.000 €**

- Pour les entreprises nouvellement créées, les références peuvent reposer sur des expériences antérieures du gérant sous réserve de présenter des justifications suffisantes.

Avoir une expérience de deux ans minimaux de construction achevée de manière satisfaisante dans la construction et réhabilitation de bâtiments en maçonnerie et béton armé.

FOOTBALL, CHAMPIONNAT :

Mbwanku, où comment s'imposer par le football

La région la plus septentrionale de l'île de Ngazidja, Mbwanku se retrouve au-devant de la scène par l'intermédiaire de ses équipes de football. En effet, sur les 12 clubs de l'élite au niveau de la ligue pour la saison 2026-2027, Mbwanku sera représentée par trois villes (clubs), sur les huit que compte la région. Un exploit, qu'elle va partager avec la région de Bambao (Djabal FC, Angelus, Étoile des Comores), qui compte elle aussi trois clubs sans compter les deux de la capitale.

C'est un exploit inédit dans l'histoire sportive de notre pays et de l'île de Ngazidja en particulier. Lors de la prochaine saison, cette région du Nord de la grande Comores va être représentée au plus haut sommet du football comorien par trois clubs. Amical Club de Shezani, Fekandza Club de Madjeweni et enfin, FC Hantsindzi, qui n'a jamais aussi fièrement porté le nom de sa localité. Sur 12 clubs de l'élite, trois seront issus de la région de Mbwanku. Longtemps

en recul par rapport aux autres régions de l'île, Mbwanku est en train de se réveiller, et cela de la plus belle des manières. Avec l'affaiblissement de Mitsamihuli, c'est désormais le Mbwanku qui prend l'hégémonie du Nord en matière footballistique.

Affaibli par des problèmes structurels ces deux dernières saisons, FC Hantsindzi est toujours parvenu à s'en sortir dans les dernières journées de la saison. Cette année, les rouges de Hantsindzi n'ont pas dérogé à la règle. Dixième du championnat, ils n'ont eu leur salut que grâce au match de barrage qui les opposait aux bleus de Nyumadzaha Nvumbari. Dans un stade de Moroni plein à craquer et dans une ambiance digne d'une finale de coupe des Comores, les coéquipiers de Figo, ont tenu le bon bout, en obtenant une précieuse victoire (2-0), qui leur permet de se maintenir au sein de l'élite. Grâce à cette victoire, FC Hantsindzi va entamer en août prochain, sa neuvième année de suite au sein de l'élite du football comorien.

Amical Club de son côté reste

un élément essentiel dans le championnat régional de Ngazidja. Solide sixième lors de la dernière saison avec 27 unités, le club de Shezani voudra rééditer l'exploit de rester avec l'élite à l'issue de la fin de saison, mais surtout, il aura à cœur de garder l'hégémonie régionale. Et pour concrétiser un tel souhait, cela doit passer forcément par un bon recrutement et des ambitions mesurées, qui ne mettront d'entrée la pression sur les joueurs. Novice parmi les clubs de Mbwanku, Fekandza Club de Madjeweni sera attendu au tournant. Avec un effectif solide, qui a dominé la majeure partie de la saison dernière, Fekandza Club apparaît comme un véritable épouvantail pour la prochaine saison. Toutefois, son manque d'expérience du haut niveau, pourrait lui coûter cher, si le club n'arrive pas à canaliser ses ambitions, il peut vite déchanter. L'approche de la saison en première division, nécessite au-delà d'un effectif nourri, une certaine résilience, notamment dans la gestion du groupe.

Imtiyaz

La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____

6 mois Montant : _____

12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces

Chèque n° _____

Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DES TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN

PROJET INTER CONNECTIVITE MARITIME DES COMORES

Avis spécifique de Passation de Marché - pré qualification

Union Des Comores

Projet Inter Connectivite Maritime des Comores

Secteur transport maritime et aérien

Travaux

Mode de financement : Mode de financement islamique – conforme à la charia

No du Financement : COM1019

Intitulé du Marché : Travaux de Construction du Port secondaire du sud de Ngazidja

AOI ouvert : 2026/06/01-01/BID/MTMA/PICMC/AOI/PS/SUD NGAZIDJA

1. L'Union des Comores a reçu un financement de la Banque islamique de Développement ((BIsD) pour financer le Projet Inter Connectivité Maritime des Comores (PICMC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de travaux de construction du Port secondaire du Sud de Ngazidja.

2. L'UGP sollicite des offres sous pli scellé de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les travaux de construction du port secondaire du Sud de Ngazidja.

3. La procédure de pré qualification tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, février 2023, (les « Directives »), et ouverte à tous les candidats de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.11 à 1.12 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

5. Les Candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet PICMC, et prendre connaissance des documents de dossier de pré qualification à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les dossiers de candidature devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 08 juillet 2026 à 14 heures 30 min – heure locale.**

Projet Inter Connectivité Maritime des Comores
Moroni - Route Garage Mrikao - Union des Comores
Tel : +269 733 21 64

Courriel : connectivitecomoros@gmail.com copie à rpm.connectivitecomoros@gmail.com

6. Web : <https://picmc.org/> Bureau du Projet PICMC, et doivent être clairement marquées « Candidature de pré-qualification pour les travaux de construction du Port secondaire du sud de Ngazidja.

MOHAMED MMADI AHAMADA, Coordinateur

Paroles de Femmes :

Dre Farida Atoissi inspire une nouvelle génération

Le 26 juin dernier, l'Alliance française de Moroni a accueilli une nouvelle édition de « Paroles de Femmes », un rendez-vous consacré au partage d'expériences et à la valorisation des parcours féminins inspirants. Cette rencontre avait pour invitée d'honneur la Dre Farida Atoissi, une personnalité reconnue du monde médical et intellectuel comorien.

Devant une salle réunissant femmes, hommes, étudiants et jeunes, la Dre Farida Atoissi a livré un témoignage sincère sur son parcours, fait de persévérance, de passion et d'engagement. Médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie (ORL), cheffe adjointe du service ORL de l'hôpital El-Maarouf et enseignante à l'Université des Comores, elle incarne une trajectoire où excellence professionnelle et épanouissement personnel vont de pair. Revenant sur son itinéraire académique, elle a expliqué avoir obtenu un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) en ORL à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, avant de poursuivre un Diplôme Universitaire (DU) d'otologie à l'Université Iba Der Thiam de Thiès. Passionnée également par l'écriture et la communication, elle est titulaire d'un master en journalisme et communication obtenu après ses études de médecine générale. Elle est aussi l'auteur du roman *Sous le voile du bonheur*, publié aux éditions L'Harmattan et préfacé par Cheikh Hamidou Kane.

À travers cette initiative, l'Alliance française souhaite rappeler aux jeunes filles que la réussite n'a pas de frontiè-

res et que tous les domaines leur sont accessibles. Un message qui, selon la Dre Farida, concerne l'ensemble de la société. « Cela touche aussi bien les femmes que les hommes, car il s'agit d'un équilibre dans le couple et dans la vie en général », a-t-elle souligné, saluant la présence de nombreux hommes parmi le public. Les échanges ont abordé des sujets variés, allant des études au mariage, en passant par la polygamie, la vie familiale et les choix de vie. L'intervenante est revenue sur une étape importante de son parcours : son mariage pendant ses études universitaires. Elle a raconté avoir trouvé le soutien d'un compagnon, lui-même étudiant, avec qui elle a construit une relation fondée sur le respect, la confiance et le partage des responsabilités. Elle a également rendu hommage à ses parents, qui, malgré leurs hésitations initiales, ont finalement soutenu son choix.

Se présentant comme la seule femme médecin spécialiste ORL du pays, la Dre Farida a expliqué que sa participation à cette rencontre visait aussi à montrer aux jeunes filles qu'il est possible d'entreprendre de longues études, y compris dans des filières exigeantes comme la médecine. « Il est possible de réaliser ses rêves d'enfant tout en restant fidèle à ses valeurs », a-t-elle affirmé. Son principal message aux jeunes était celui de la persévérance. Pour elle, la détermination demeure le moteur de toute réussite. Elle les a encouragés à croire en leurs capacités, à se fixer des objectifs ambitieux et à ne jamais renoncer face aux difficultés. La rencontre s'est

achevée par une séance interactive de questions-réponses, au cours de laquelle le public a pu échanger librement avec l'invitée dans une ambiance chaleureuse et conviviale. À travers des témoignages comme celui de la Dre Farida Atoissi, « Paroles de Femmes » s'affirme comme un espace privilégié de dialogue et de transmission, où les expériences individuelles deviennent une source d'inspiration pour toute une génération.

Mohamed Ali Nasra



unicef | pour chaque enfant

UNICEF MORONI (COMORES)

Attention : Supply & Logistics Unit / UNICEF Moroni / Maison des Nations Unies, BP 497 Moroni, Comores

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° LRFP-2026-9204745

<p>L'OFFRE NE SERA CONSIDEREE QUE SI LE NUMERO DE L'APPEL D'OFFRE FIGURE SUR L'ENVELOPPE CORRECTEMENT SCHELLES.</p>	<p>AVIS D'APPEL D'OFFRES</p> <p>Pour travaux de réhabilitation de salles de classes à Anjouan et travaux de solarisation à l'école de Mremani</p>	<p>Date d'émission : 25/06/2026</p> <p>Dans toute correspondance, rappeler la référence suivante :</p> <p>Appel d'offre Réf : N° LRFP-2026-9204745</p> <p>Dépôt des offres : au plus tard le08/07/2026 à 12H00</p>
---	---	--

À la suite du passage du cyclone Chido dans l'île d'Anjouan, des infrastructures sociales ont été affectées et les composantes des ouvrages sérieusement endommagées. Ceci concerne les écoles primaires d'une partie de l'île d'Anjouan. L'Unicef avec la coordination de du ministère de l'éducation Nationale ont planifié une réponse visant à réduire les impacts négatifs sur les conditions de scolarités des enfants dans certain régions du pays.

Le présent appel d'offre comprend deux lots. Le soumissionnaire pourra présenter son offre suivant sa vocation et ses capacités qui seront prouvées dans son offre. :

Lot N 1 : La réhabilitation de 4 salles de classe à Mremani Anjouan (école stade)

Lot N 2 : Fourniture et pose d'équipement solaire à l'EPP de Mremani (école stade)

Par le présent avis d'appel d'offres, les Entreprises enregistrées en Union des Comores, et qui ont les compétences dans le domaine de la construction de bâtiment, et les installations solaires avec une expérience suffisante, capables de pouvoir prouver des références solides pour des prestations similaires sont invitées à soumettre leur meilleure offre à l'UNICEF avant le 08/07/2026 à 12h00 à l'adresse du retrait des dossiers ci-dessous.

Le dossier d'appel d'offres est à retirer sans frais, aux bureaux de l'UNICEF Comores, où les soumissionnaires peuvent demander des informations complémentaires, avant de présenter les offres auprès de :

comprocurment@unicef.org; et copie à nabbas@unicef.org, mahsaid@unicef.org et haliani@unicef.org

La Section Approvisionnement et de la Logistique - Bureau Unicef MORONI - Tél 7730993 Maison des Nations Unies

Nouria Abbas

Responsable des Opérations

Nouria Abbas

Digitally signed by Nouria Abbas
Date: 2026.06.25 15:33:02
+03'00'

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur
général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali Nasra

Hamdi Abdillahi Rahilie

El-Aniou Fatima

Aticki Ahmed Ismael

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

om

Tel: 773 91 21/ 322 76 45